«La lutte contre la prolifération du frelon asiatique»

08/02/2012

Question orale avec débat sur la lutte contre la prolifération du frelon asiatique: *« je suis convaincu que seuls les scientifiques qui étudient l'insecte trouveront un système de protection des ruchers. » Henri Tandonnet,* sénateur de Lot-et-Garonne

(Intervention lue par Mme Férat, Sénatrice de la Marne)

M. Henri Tandonnet, Sénateur de Lot-et-Garonne, est intervenu mercredi 8 février dans le cadre de la question orale avec débat portant sur la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Très attentif à la préservation des ruchers et des abeilles, le sénateur a rappelé qu'il était primordial de ne pas négliger **les faits scientifiquement avérés** dans les débats passionnés autour de la présence de cet insecte.

Le sénateur a souhaité saluer l'initiative de son collègue député Philippe Folliot, qui, à travers sa proposition de loi, entend établir **un réel cadre juridique** en classant « le frelon à pattes jaunes » en tant qu'organisme nuisible.

Pour autant, Henri Tandonnet a émis quelques réserves sur l'opportunité d'un tel classement.

- Ce nouveau cadre ouvrirait la voie à des campagnes de destruction de nids et de piégeage inconsidérées dont **l'impact serait néfaste sur la biodiversité**. En effet, ces campagnes condamneraient beaucoup d'autres insectes.

- Par ailleurs, « dans tous les pays où il a été tenté de réguler par piégeage une population d'hyménoptères, **l'effet inverse fut obtenu** » : une augmentation de la virulence et de la reproductivité des survivants a été constatée.

Pour conclure, le sénateur a souhaité insister sur l'importance d'une réponse **adaptée et raisonnée** ; l'extermination totale de l'espèce n'étant pas possible, **« mener une expérimentation scientifique rigoureuse » afin de prévoir et de mieux contrôler** l'impact du frelon asiatique sur son environnement reste, aujourd'hui, la priorité.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC